

Sujet : Flash infos | Mail frauduleux visant à voler vos identifiants académiques | 2021-2022 - 001

De : DSII <ce.dsii@ac-rennes.fr>

Date : 02/09/2022 à 11:07

Pour : liste.enseignants-public1d@ac-rennes.fr, liste.enseignants-prive1d@ac-rennes.fr, liste.ecoles-publiques@ac-rennes.fr, liste.ecoles-privees@ac-rennes.fr, liste.enseignants-public2d@ac-rennes.fr, liste.enseignants-prive2d@ac-rennes.fr, ce.etbpuac@ac-rennes.fr, ce.etbprac@ac-rennes.fr, liste.rectorat@ac-rennes.fr, liste.ias@ac-rennes.fr, liste.aesh@ac-rennes.fr, liste.documentalistes-clg-pub@ac-rennes.fr, liste.documentalistes-lyc-pub@ac-rennes.fr, liste.documentalistes-lp-pub@ac-rennes.fr, liste.aed@ac-rennes.fr, liste.administratifs@ac-rennes.fr

Copie cachée à : plateforme <plateforme@ac-rennes.fr>, "liste.numerique-1d" <liste.numerique-1d@ac-rennes.fr>, DSII Liste-tous-personnels <liste.dsii@ac-rennes.fr>



FLASH INFOS SSI

Urgences et actualités sécurité des systèmes d'information

Direction des Systèmes d'information et de l'innovation [DSII]

2021-2022 - n° 001 - Jeudi 1er septembre 2022

- Catégorie : Sécurité des systèmes d'information
 - Objet : Mail frauduleux visant à voler vos identifiants académiques
-

Madame, Monsieur,

De nombreuses campagnes d'hameçonnage (phishing) impliquant directement les personnels de l'académie de Rennes nous ont été signalées depuis la rentrée. Quelques éléments permettent de détecter si un mail est frauduleux. Toutefois, si vous êtes victimes de phishing, des actions immédiates doivent être réalisées.

[Comment se protéger contre une tentative de phishing ?](#)

1. Ne communiquez jamais d'informations sensibles par messagerie ou téléphone : aucune administration ne vous demandera vos données bancaires ou vos mots de passe par message électronique ou par téléphone.
2. Avant de cliquer sur un lien douteux, positionnez le curseur de votre souris sur ce lien (**sans cliquer**) ce qui affichera alors l'adresse vers laquelle il pointe réellement afin d'en vérifier son authenticité.
3. Vérifiez l'adresse du site qui s'affiche dans votre navigateur : si cela ne correspond pas exactement au site concerné, c'est très certainement un site frauduleux. Parfois, un seul caractère peut changer dans l'adresse du site pour vous tromper. Au moindre doute, ne fournissez aucune information et fermez immédiatement la page correspondante.
4. Ne répondez pas aux mails suspects et n'ouvrez pas des pièces

jointes de contacts inconnus

5. En cas de doute, envoyez le mail douteux sur : spam@ac-rennes.fr

6. Utilisez des mots de passe différents et complexes pour chaque site et chaque application afin d'éviter que le vol d'un de vos mots de passe ne compromette tous vos comptes personnels. Vous pouvez également utiliser le coffre-fort numérique **CozyPass** (MyToutatice) pour stocker de manière sécurisée vos différents mots de passe.

[Que faire si vous avez répondu et communiqué vos identifiants ?](#)

Si vous avez répondu au mail et communiqué vos identifiants de messagerie académique, vous devez obligatoirement modifier votre mot de passe en suivant la procédure via "Mon compte" Toutatice (menu "Prénom Nom" en haut à droite du bureau Toutatice).

Si vous avez répondu à ce mail et communiqué des informations à caractère personnel, nous vous invitons à informer l'académie : alerte.ssi@ac-rennes.fr

Merci de votre vigilance.

Cordialement,

Olivier ADAM
Responsable de la sécurité des systèmes d'Information

La plateforme d'assistance informatique AMIGO est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

- Formulaire en ligne : <https://assistance.ac-rennes.fr>

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire